VERVIERS

URBANISME

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25

Wallonie

Réf : 2024D0008-LT

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur HUGO MURATORE demeurant Rue Saint Bernard 29 à 4800 Lambermont.

Le terrain concerné est situé Rue Saint Bernard, 29 à 4800 Lambermont et cadastré division 8, section B n°202A.

Le projet est de type : **Placement de deux enseignes publicitaires**. Il présente les caractéristiques ci-après.
Considérant les articles D.IV. 5, D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour le motif suivant :
La demande implique un écart à l'article 4.2.2. du Règlement Communal sur la Publicité Visuelle (partie du Guide Communal d'Urbanisme) : les enseignes ne peuvent être placées à moins de 2,5 m au-dessus du niveau du trottoir. Or, le projet prévoit de placer les enseignes à 2,1 m du sol.

Le dossier peut être consulté**- sur rendez-vous -** à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 28/03/2024 au 18/04/2024.

Les réclamations et observations écrites, clairement identifiées et datées, sont à envoyer du 03/04/2024 au 18/04/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante :info@verviers.be

A Verviers, le

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Muriel KNUBBEN

Administration Communale de VERVIERS
URBANISME

Pour le Bourgmestre f.f. :
L'Echevin délégué,

Maxime DEGEY.